

Compte rendu

Conseil Municipal du 7 juillet 2008

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 7 juillet 2008, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oléi, Martine Donnet, M. Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. David Wager, Conseiller Municipal.
Pouvoir : M. Wager pour Mme Chaix.

Secrétaire de séance : Mme Pugnale.

La lecture du compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2008 n'appelle aucune remarque.

M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué, propose, conformément à la réglementation, un débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, pièce indispensable du PLU, Plan Local d'Urbanisme, dont le conseil municipal, par délibération n° 6056 du 10 juin 2002 a engagé la mise en révision générale.

Ce plan définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la commune pour les dix prochaines années. Il est l'aboutissement d'un travail de concertation qui a associé l'ensemble des acteurs du territoire (population, élus et techniciens) entre octobre 2003 et octobre 2004. Il a été mis en débat public lors d'un forum de présentation le 21 octobre 2004. A la suite de cette phase de concertation, le PADD a été mis au point en conseil de travail et validé en comité de pilotage regroupant les bureaux d'études, les représentants de la commune (élus et techniciens), et les partenaires institutionnels.

Les orientations générales, au nombre de six, sont les suivantes :

- Mettre en œuvre un développement de la commune fondé sur son identité propre
- concilier l'augmentation des capacités d'accueil

résidentiel avec le maintien des caractéristiques du cadre de vie de la commune

- valoriser la situation de seuil entre agglomération urbaine et espaces naturels
- préserver les ensembles urbains remarquables
- préserver et valoriser les espaces naturels remarquables
- intégrer les critères de la qualité environnementale dans les projets de gestion et de développement de la commune.

Après échanges et explications, est adopté à l'unanimité le principe d'organiser une réunion publique pour information de la population avant le conseil municipal qui tirera le bilan de la concertation et arrêtera le projet de PLU. Cette réunion aura lieu dans le courant de mois de septembre 2008.

Aucune remarque fondamentale n'ayant été formulée, M. Minard clôt le débat sur le PADD.

Les questions suivantes sont toutes adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de M. Wager.

URBANISME

Présentées par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- l'obligation de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal
- l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

FINANCES

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- la prise en charge de deux stages de formation BAFA,
- le versement d'une subvention à trois associations : 15 000 € à Bout'chou, 2 500 € à l'Amicale Club et 270 € à l'ESSM Judo de St Martin d'Hères pour avoir accueilli neuf enfants poisatiers au gymnase Benoît Frachon en 2007/2008.

PERSONNEL

Présentée par M. Bernard Bouhet,

- une revalorisation du régime indemnitaire du personnel communal à compter du 1^{er} juillet 2008.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Présentée par M. le Maire

- la désignation de représentants de la commune au sein de deux commissions de la Métro : Mme Marie Chaix, au Logement, Politique foncière et Accueil des gens du voyage et M. Hervé Fanton aux Déplacements.

DIVERS

Présentée par M. le Maire,

- une régularisation concernant le versement d'une subvention à l'association des Assistantes Maternelles Indépendantes

INFORMATION

M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué, présente le rapport annuel pour l'année 2007 du service public de l'eau potable.